

# Séance du 15 avril 2021

Page 1 sur 2

## 1°) Adoption des comptes des gestion 2020 de la Commune et de la régie de vente de caveaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020, afférents aux budgets de la Commune et de la Régie municipale de vente de caveaux, dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs des budgets précités pour l'année 2020.

## 2°) Adoption du compte administratif 2020 du budget de la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le compte administratif 2020 de la Commune tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

2020	DEPENSES	RECETTES	Solde Négatif	Solde Positif
	5 145	5 694		548
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>809.56 €</b>	<b>373.15 €</b>		<b>563.59 €</b>
Réalisation de l'exercice				
	4 784	4 975		191
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>222.86 €</b>	<b>707.46 €</b>		<b>484.60 €</b>
Résultat exercice 2020	9 930	10 670		740
	<b>032.42 €</b>	<b>080.61 €</b>		<b>048.19 €</b>
<i>Report exercice N-1</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>		
		307		
<i>Fonctionnement</i>		771.56 €		
		353		
<i>Investissement</i>	238.37 €			
<b>TOTAL 2020 avec Report</b>	<b>10 283</b>	<b>10 977</b>		<b>694</b>
	<b>270.79 €</b>	<b>852.17 €</b>		<b>581.38 €</b>
<i>RESTES A REALISER</i>				
<i>Fonctionnement</i>				
	965	892	-	72 424.78
<i>Investissement</i>	046.19 €	621.41 €	€	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 145</b>	<b>6 002</b>		<b>856</b>
	<b>809.56 €</b>	<b>144.71 €</b>		<b>335.15 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>6 102</b>	<b>5 868</b>		
	<b>507.42 €</b>	<b>328.87 €</b>	-	<b>234 178.55€</b>
<b>RESULTATS CUMULES 2020</b>	<b>11 248</b>	<b>11 870</b>		<b>622</b>

316.98 €      473.58 €      156.60 €

### 3°) Adoption du compte administratif 2020 de la Régie de vente de caveaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte administratif 2020 de la Régie de vente de caveaux tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

#### Investissement    Exploitation    Total des sections

#### Recettes 2020

Prévisions budgétaires      20 500,00 €      21 708,66 €      42 208,66 €

Réalisation      17 007,77 €      21 681,97 €      38 689,74 €

#### Dépenses 2020

Prévisions budgétaires      20 500,00 €      21 708,66 €      42 208,66 €

Réalisation      2 770,31 €      17 007,77 €      19 778,08 €

#### Résultat de l'exercice 2020

Excédent      14 237,46 €      4 674,20 €      18 911,66 €

Déficit

#### Résultat reporté 2019

Excédent      3 492,23 €      1 891,68 €      5 383,91 €

Déficit

#### Résultat de clôture 2020

Excédent      17 729,69 €      6 565,88 €      24 295,57 €

Déficit

### 4°) Affectation des Résultats 2020 de la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2020 du budget principal de la commune sur le budget 2021, comme suit :

1) Report du résultat cumulé excédentaire de fonctionnement, de 856.335,15 €, pour :  
400.000,00 € au compte R002 en recettes de fonctionnement  
456.335,15 € au compte 1068 en investissement

2) Report du déficit cumulé d'investissement de :  
161.753,77 € au compte D001 en investissement

### 5°) Affectation des résultats 2020 de la Régie de vente de caveaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats du compte administratif 2020 de la Régie de vente de caveaux comme suit :

1) Report du résultat excédentaire d'exploitation, de 6.565,88 € pour :  
2.565,88 € au compte R002 en recettes d'exploitation  
4.000 € au compte 1068 en investissement

2) Report de l'excédent d'investissement de :  
17.729,69 € au compte R001 en investissement

## 6°) Vote des taux des taxes communales 2021

### Taxe d'habitation

Dans le cadre de la disparition de la taxe d'habitation, les communes ne peuvent plus modifier leur taux de taxe d'habitation. En 2021, les 20% de foyers qui sont encore redevables de la taxe d'habitation bénéficieront d'un abattement de 30%. En 2022, l'abattement sera de 65%. Et il sera de 100% en 2023.

Les résidences non principales continuent à être taxées au taux de 14,70%.

### Taxe foncière sur les propriétés bâties

Le "**taux de référence**" de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2021 est le résultat de l'addition du taux communal 2020 (21,90%) et du taux de taxe transféré par le Département des Bouches du Rhône, qui est de 15,05%. Ce taux « de référence » de TFPB 2021 s'élève à **21,90% + 15,05% = 36,95%**.

Le vote du taux de référence par le conseil municipal implique une stabilité fiscale pour nos administrés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux et les produits prévisionnels des impôts locaux comme suit :

	<b>Bases prévisionnelles notifiées 2021 en €</b>	<b>Taux 2021</b>	<b>Produit attendu en €</b>
Foncier bâti	6.591.485	36,95%	2.494.495
Foncier non bâti	121.338	39,00%	47.970
<b>Total produit attendu</b>			<b>2.542.465</b>

Après ajout de 81.377 € de taxe d'habitation, et de 33.846 € d'allocations compensatrices, la totalité des recettes fiscales prévisionnelles pour 2021 s'élèvent à **2.841.541 €**.

## 7°) Modification de l'AP/CP n°3 (Seigneurie) sur le budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de modifier l'AP/CP n°3 sur l'opération d'investissement n°531 « Aménagement secteur Seigneurie » pour un volume global de 6.570.000 €TTC, et un crédit de paiement 2021 de 3.122.208,03 €TTC.

## 8°) Création de l'AP/CP n°4 (groupe scolaire) sur le budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider la création de l'AP/CP n°4 "Extension et amélioration du groupe scolaire" sur l'opération n°551 du budget principal de la Commune et de s'engager à reprendre les termes de cette AP/CP sur le budget 2022, et d'y prévoir les reports de ces crédits, ou si nécessaire de prendre une délibération modifiant la présente délibération.

## 9°) Avance de trésorerie à la Régie de vente de caveaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le versement d'une avance de trésorerie de

66.000 € à la Régie de vente de caveaux et de dire que la régie de vente de caveaux remboursera la commune chaque année en fonction de ses possibilités financières.

Page 2 sur 2

### **10°) Vote du budget Primitif 2021 de la Commune**

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, P. Vidalou, G. Besse, K. Calvo et S. Rochez votant contre décide de voter le budget primitif 2021 de la Commune dont l'équilibre des sections est présenté ci-dessous.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	6.097.657,66	6.097.657,66
Investissement	8.297.516,26	8.297.516,26
<b>TOTAL</b>	<b>14.395.173,92</b>	<b>14.395.173,92</b>

### **11°) Vote du budget primitif 2021 de la Régie de vente de caveaux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif 2021 de la Régie de vente de caveaux dont l'équilibre des sections est présenté ci-dessous.

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Exploitation	88.924,19 €	88.924,19 €
Investissement	165.500,00 €	165.500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>254.424,19 €</b>	<b>254.424,19 €</b>

### **12°) Avance de subventions à des associations**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'attribuer une avance sur subventions 2021 de 2.000 € à l'association la Belle Récré,
- D'attribuer une avance sur subventions 2021 de 3.000 € à l'association Art expression.

### **13°) Subvention pour l'investissement de sécurité**

En date du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal délibérait pour demander des subventions pour des opérations de sécurité : achat de gilet pare-balles et barrière anti véhicules-bélier. Depuis d'autres projets ont émergé dans le domaine de la sécurité, nécessitant de redélibérer sur le sujet.

De plus, le montant total étant supérieur à 100.000 €HT, il est nécessaire de prendre une délibération et non une décision du maire.

La Municipalité envisage les acquisitions et travaux suivants dans le domaine de la sécurité :

#### **Sécurisation de lieux accueillant des enfants**

- Dispositif d'alarme : maternelle et restaurant scolaire 4.000,00 €HT
- Contrôle d'accès dans le nouveau gymnase 27 810,53 €HT

- Vidéo surveillance au nouveau gymnase : 30.230,61 €HT
- SOUS-TOTAL 62.041,14 €HT

### **Amélioration vidéo protection**

- Vidéo surveillance sur 8 autres sites 111.156,56 €HT
  - Evolution du système central et transmissions 24.936,55 €HT
  - Assistance technique 10.000,00 €HT
- SOUS-TOTAL 146.093,11 €HT

### **Autres projets**

- Gilets pare-balles 1 918,00 €HT
  - Acquisition de pistolet électrique « tazer » 2 901,75 €HT
  - Barrières anti véhicules-bélier BAAVA 4 216,00 €HT
- SOUS-TOTAL 9.035,75 €HT

### **TOTAL 217.170,00 €HT**

### **Plan de financement – Sécurisation de lieux accueillant des enfants**

- Département 80 % 49.632,91 €
- Autofinancement communal 20 % 12.408,23 €

### **Plan de financement – Amélioration vidéo protection**

- Département 60 % 87.655,87 €
- Métropole 20% 29.218,62 €
- Autofinancement communal 20 % 29.218,62 €

### **Plan de financement – Autres projets**

- Département 60 % 5.421 €
- Autofinancement communal 40 % 3.614 €

Planning

Ces investissements seront réalisés en 2021 et en 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De solliciter une subvention de 142.709,78 € auprès du Département des Bouches du Rhône pour les investissements présentés ci-dessus, à ces taux de 60% et de 80%, au titre du dispositif "Aide pour la sécurité publique",
- De s'engager à respecter les conditions de financement de ces deux partenaires financiers,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention et tout document y afférent.